

Procès Verbal - Assemblée Générale du 26/06/2027

Ordre du Jour :

- (point A) Assurances (suivi, comparatif des offres et choix)
- (point B) ROI (validation et entrée en vigueur)
- (point C) Création du numéro d'entreprise (suivi)
- (point D) Désignation d'un mandataire (syndicat) pour l'ACP ainsi que la durée du mandat, modalités de renouvellement, étendue des pouvoirs

Décisions prises :

- (point A) Nous avons voté à l'unanimité de souscrire à l'assurance P&V sous réserve que la catégorisation de l'immeuble soit clarifiée. Franck va clarifier ce point avec P&V ; et si la réponse de P&V est satisfaisante, Franck donnera son accord au nom de la copropriété. En cas de souscription, Franck procédera au paiement total et chaque propriétaire lui versera en amont le montant correspondant à sa quote-part.
- (point B) Nous avons validé et signé le R.O.I. Celui-ci entre donc en vigueur aujourd'hui.
- (point C) La dénomination légale de l'ACP est la suivante : ACP Princesse Elisabeth 135 et le numéro d'entreprise est le 0664.933.614
- (point D) A l'unanimité, Jacques Bloyaert est désigné syndic de l'ACP Princesse Elisabeth 135. La durée du mandat est de un an. Le renouvellement se fait annuellement par vote lors d'une assemblée générale. En tant que syndic, Jacques Bloyaert est le représentant légal de l'ACP ; à ce titre, il centralise, donne accès et conserve tout document relatif à l'immeuble et au fonctionnement de l'ACP. Toutes décisions relatives à l'immeuble et à son fonctionnement sont prises de manière collégiale.

Remarques Événuelles :

Concernant l'intervention de Baloise perçue par Mme Kaplan, le montant perçu de 3346,07 doit être vérifié et si il a été perçu, Mme Kaplan doit verser la quote part correspondante à chaque propriétaire.

Lors de la prochaine A.G. qui se tiendra en septembre, les ordres du jour concerneront l'ouverture d'un compte, le choix de la banque pour celui-ci et le montant d'un versement mensuel sur celui-ci.

Fait le 26/06/2024, à Bruxelles.

